

Légende

- Limite de zonage
- Périmètre de centralité
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé à conserver (L.113-1)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides
- Localisation des cours d'eau (L.151-23)
- Linéaire bocager à conserver (L.151-23)
- Petit patrimoine à conserver (L.151-11 2°)
- Périmètre archéologique

Liste des Emplacements réservés

N°	Nature	Superficie	Bénéficiaire
1	Création d'une liaison piétonnière	220 m ²	Commune
2	Cheminement piéton	205 m ²	Commune
3	Aménagement d'un espace public	830 m ²	Commune
4	Création d'une aire de stationnement	910 m ²	Vallons Haute Bretagne Communauté
5	Cheminement piétons	510 m ²	Commune

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Commune de

SAINT-SENOUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APROBATION

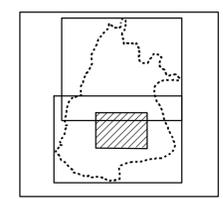
Pièce n°6.3

PLAN DE ZONAGE

Bourg

échelle 1/ 2 500

	Prescription	Arrêt	Approbation
élaboration du PLU	27.09.2016	27.05.2019	24.02.2020



8, avenue des Thébaudières
44 800 SAINT-HERBLAIN
www.ouestam.fr